

PROTOCOLE SANITAIRE « COVID19 » POUR NOTRE REFUGE DE MONTAGNE

Le présent protocole sanitaire est spécifique au refuge de la Schellimatt dynamo, il a été élaboré par la commission protocole et validé par le C.A de l'association en date du : Il repose sur les prescriptions gouvernementales. Sa mise en œuvre nécessite l'engagement des gardiens mais également celui des usagers qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé mais également des autres usagers du refuge.

Il s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- ✓ le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières,
- ✓ l'adaptation de la capacité d'accueil,
- ✓ l'information des membres et des gardes-refuge.

Les mesures barrières et les mesures de distanciation physique s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, l'utilisation du gel hydroalcoolique.

Conformément à la loi du 10 juillet 2020 le refuge dynamo étant un ERP le port du masque sera obligatoire lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur si la distanciation physique est impossible.

Le gardien veillera au respect des consignes et sera en droit de les faire respecter.

Ainsi toute personne doit se doter de son équipement personnel de protection sanitaire, gel hydro-alcoolique et masque, bien que du matériel sera prévu par le refuge.

La capacité du refuge est réduite à 21 personnes par jour.

L'hébergement est possible pour les personnes ayant préalablement réservé. Exception faite de la mission d'intérêt général d'assistance et de secours.

La capacité pourra être modifiée à tout moment dès lors que des règles nouvelles en matière de gestes barrières pour lutter contre la propagation du covid19 seront édictées.

➤ Des aménagements et procédures spécifiques :

- Mise à disposition de savon aux points d'eau.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à chaque porte : les personnes circulant dans le chalet seront invitées par affichage à se désinfecter les mains avant de changer de pièce.
- Des masques et des gants sont vendus par le garde-refuge à prix coûtant pour toute personne les ayant « oubliés ».
- Des gants et masques sont à la disposition du gardien pour effectuer les missions d'entretien.
- Une signalétique sera mise en place dans le refuge afin d'informer les personnes sur ce nouveau mode de fonctionnement interne.

- Les usagers seront invités à faire attention à ne pas se croiser dans un escalier et à attendre pour s'engager dans un escalier que la voie soit libre.
- Les couvertures et les oreillers ne sont plus fournis. La literie sera protégée par un drap plastifié. Les usagers devront monter munis de leur drap housse de protection, d'un sac de couchage individuel, (oreiller et taie s'ils le souhaitent).
 - Les couettes sont interdites
- Le gardien tient à leur disposition un kit jetable vendu à prix coûtant en cas d'oubli. Les alèses plastifiées présentes sur la literie seront désinfectées après chaque usage par l'utilisateur.
 - Le chalet ne fournit plus de chaussons : les usagers doivent venir avec leurs chaussons en cas d'oubli des sur-chaussures sont vendues à prix coûtant.
- Le gardien supervise la désinfection et le nettoyage des dortoirs (qui peut se faire par les usagers) et impose l'aération des chambres au minimum 20 minutes par jour.
- Le dortoir sera libéré et aéré 8h entre deux utilisations.
- Le petit dortoir sera maintenu en l'état, les lits de ce dortoir seront réservés aux accueils d'urgences (personnes du bivouac à rapatrier au chalet ; randonneurs égarés ou n'ayant pas réservé). Ce dortoir ayant 5 places le bivouac est restreint à 4 personnes.
- Dans la mesure du possible les portes resteront ouvertes.
- Le garde-refuge procède à minima deux fois par jour, au nettoyage approfondi des sanitaires, des robinetteries, des tablettes, des plans de travail ainsi que des rampes d'escaliers et des poignées de portes des parties communes et que le sol des salles de repas : les jours et horaires de désinfection seront affichés pour information aux usagers. Le gardien procède au nettoyage approfondi des douches et lavabos, de la cuisine, de tous les couloirs et dortoirs une fois par jour. Entre ces moments les usagers seront invités à désinfecter eux même les installations avant de les utiliser : le matériel leur sera mis à disposition.
- Lorsque le chalet n'est ouvert que le week-end, le gardien nettoiera comme de coutume tout le chalet à son départ veillera à laisser une fenêtre ouverte mais volets fermés dans chaque pièce, cette mesure évitant une désinfection complète.
- Dans les salles à manger, le nombre de places assises est réduit : un groupe présent au chalet aura une table d'attribuée : le gardien attribue les tables à l'arrivée du groupe.
- La configuration des salles a été pensée pour une distanciation efficace des groupes et afin de limiter les interactions.
- La prise des repas à l'extérieur est privilégiée et encouragée.
- La vaisselle (assiettes, couverts, verres...) est distribuée par le gardien aux personnes qui l'utiliseront durant tout leur séjour. Cette vaisselle sera rangée dans un des casiers attribués.
- Des produits d'entretiens adaptés sont fournis par l'association afin de pouvoir désinfecter régulièrement les sanitaires.
- Chaque groupe constitué arrivant au chalet recevra des sacs poubelles il devra ramener ses poubelles chez lui.

- Des horaires d'utilisation de la cuisine seront attribuées aux différents groupes : dans la mesure du possible les groupes seront invités à utiliser le moins possible la cuisine : repas extérieur et froids ; barbecues, repas en ferme auberge ; repas ramenés préparés chez soi et juste réchauffés.
- En cas d'utilisation de la cuisine les groupes devront désinfecter tout ce qu'ils ont touchés. Entre deux utilisations par deux groupes différents la cuisine sera aérée au moins 20 minutes. Les groupes sont invités à n'utiliser la cuisine que pour la cuisson et à effectuer le travail de préparation à la table qui leur a été attribuée.
- L'utilisation des toilettes sèches ayant été interdite, la mesure sera affichée sur la porte des toilettes sèches.
- La cave et le baby-foot ne sont plus accessibles en accès libre et réservés aux gardiens. Celui-ci peut autoriser l'utilisation mais devra dans ce cas procéder à la désinfection après utilisation.

· Des obligations pour les usagers :

Les personnes devront obligatoirement apporter :

- Leur literie (drap housse et un sac de couchage obligatoire, oreiller avec taie s'ils le souhaitent)
- Des torchons de cuisine.
- Des masques, des gants jetables, du gel hydro-alcoolique, et des boîtes de mouchoirs en papier. Les lingettes jetables sont interdites.
- En période de vacances scolaires, le jour de leur départ, les personnes devront impérativement libérer les dortoirs pour 10h dernier délai après avoir effectué le nettoyage et la désinfection de leur chambre (tablette, crochet, poignées de portes et de fenêtres, tour de lit, sol...) et ce afin que le groupe suivant puisse occuper le dortoir au plus tard à 18H.
- Si l'utilisation se fait un week-end et que le dortoir restera vide une semaine, cette désinfection approfondie n'est pas nécessaire : le dortoir sera aéré la semaine durant.
- Privilégier par beau temps les déjeuners extérieurs (barbecue ou ferme auberge ou pique-nique) sur les tables mises à disposition afin de garder une distance de sécurité entre les groupes de table ; (une table fixe au-dessus du chalet, deux tables avec garnitures, une table avec chaises, tréteaux et planches).
- Respecter les autres usagers en faisant attention à respecter les distances.
- Les couverts utilisés sont nettoyés et rangés dans le casier attribué directement après chaque repas. Le nettoyage des tables est effectué.
- Les usagers doivent remporter leurs poubelles .

Les mesures barrières et le nouveau mode de fonctionnement interne sont adressés au moment de la réservation. Par ailleurs chaque personne doit signer une CHARTRE des règles et bonnes pratiques (PJ). Cette charte signée est renvoyée par mail au moment de la réservation obligatoire ou donnée en main propre au garde-refuge le jour d'arrivée.